

L'EDI
(fichiers .xml / edifact)

SY by Cegedim

Le principe : un flux électronique remplace totalement les factures papier

Envoi d'un fichier structuré vers un prestataire de dématérialisation fiscale, qui va effectuer des contrôles métier et légaux, constituer un archivage fiscal et envoyer à la SNCF sous format électronique le flux des factures.
Si vous avez déjà un prestataire, nous pouvons mettre en place une interopérabilité avec les nôtres.

Transmission (par mail ou dépôt direct sur la plateforme) de la facture sous format pdf « natif » (= généré électroniquement par l'outil de facturation, pas de scan ni photocopie), non protégé/non signé, sur une plateforme sécurisée. L'outil lit et récupère les données de la facture (LAD). La LAD sera de plus en plus efficace au fur et à mesure de son utilisation : reconnaissance/apprentissage du modèle de facture. Un document pdf peut être annexé en sus.

La cible : une solution adaptée en fonction de la volumétrie de factures envoyées

Les fournisseurs dont le système de facturation est capable de générer un fichier xml ou edifact et qui envoient généralement **plus de 1.000 factures** par an vers le groupe SNCF.

Les fournisseurs ne pouvant techniquement envoyer des flux EDI, avec une volumétrie **de 0 à 1.000 factures** par an transmises au groupe SNCF.
1 PDF = 1 facture (possibilité d'envoyer par mail jusqu'à 10Mo, soit environ 30 factures).

Les délais de mise en œuvre

4 à 5 mois

Sous huitaine

Les coûts pour le fournisseur

Coûts de mise en œuvre et coûts récurrents : fonctions du contrat négocié entre le fournisseur et son prestataire de dématérialisation fiscale et des volumes échangés.

Solution gratuite
(une simple connexion internet suffit).

Les avantages : suppression des coûts d'impression, d'affranchissement, d'archivage physique & fluidification des échanges

Solution « industrielle » pour transmettre de fortes volumétries de factures.
L'idéal est d'associer factures EDI et commandes EDI.
Système totalement automatisé.

Solution plus légère que l'EDI, permettant d'éviter une ressaisie complète des factures dans de nombreux cas.
Les factures sont archivées légalement pendant 10 ans.
Système semi-automatisé.

SUPPORTS UTILISATEURS :

CEGEDIM – 1 seul email pour les 2 solutions: support@cegedim-sy.zendesk.com; + ticket en ligne pour SY exclusivement: <https://cegedim-sy.zendesk.com/hc/fr/requests/new> + téléphone pour EDI exclusivement: +33 (0) 1 49 09 34 32

SERES (EDI uniquement) - mail: support@seres.fr